



2<sup>ème</sup> édition  
du concours de sapin de Noël  
en matériaux recyclés  
DU 8 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2021



Communauté  
de Communes  
DU PAYS GRENAOIS

RENSEIGNEMENTS  
06 16 99 12 60 - 06 20 00 62 01

# CONCOURS DE SAPIN DE NOËL 2021

La Communauté de Communes du Pays Grenadois  
organise cette année la deuxième édition  
du concours de sapin de Noël.

Les sapins devront être fabriqués  
exclusivement en **matériaux recyclés**.

Ce concours s'adresse aux familles et aux structures recevant  
du public (enfants ou adultes) situées sur le territoire.

Le but est de créer un sapin original  
à partir de matériaux de récupération,  
tout en sensibilisant au recyclage  
et à la préservation de l'environnement.

Ce concours permettra d'animer  
le marché de Noël de Grenade sur l'Adour.

À vous de laisser parler votre créativité  
et votre imagination !!!

## ouvert à tous

Le concours est ouvert du **8 novembre au 10 décembre 2021**. Pour y participer, il est nécessaire de compléter et de retourner le bulletin d'inscription ci-dessous à la Communauté de Communes.

Chaque sapin sera anonyme et devra pouvoir être exposé. Il ne devra pas excéder 1.50 m de hauteur et 1 m de largeur. Il devra être nommé afin d'être identifiable.

Nous distinguerons deux catégories d'âge (- de 6 ans et + de 6 ans).

Les sapins devront être déposés à la Communauté de Communes du Pays Grenadois (14 place des Tilleuls à Grenade sur l'Adour) du 13 au 16 décembre 2021, et pourront être récupérés la semaine du 3 au 7 janvier 2022.

Les créateurs des sapins lauréats se verront offrir un lot.

## Inscription obligatoire

Renseignements au 05.58.45.44.42 ou 06.16.99.12.60 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 3 décembre 2021 par mail [rape@cc-paysgrenadois.fr](mailto:rape@cc-paysgrenadois.fr) ou à déposer à l'accueil de la Communauté de Communes, 14 place des Tilleuls à Grenade sur l'Adour.

Nom de la Structure / Association / Classe / Famille

Commune

N° de téléphone

Nom du sapin :